

## Bon de souscription pour la restauration de la « Savoie »

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la « Savoie », et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de \_\_\_\_\_ euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année 2014.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu  
 de l'impôt sur la fortune  
 de l'impôt sur les sociétés.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

*Merci de libeller votre chèque à l'ordre de  
« Fondation du Patrimoine – la Savoie ».*

Nom et prénom ou société \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Coupon-réponse à renvoyer à :  
Fondation du Patrimoine  
27, boulevard Antoine de Saint Exupéry  
69009 Lyon

### Echéances et coûts

Intersaison 2014/2015 :  
Quille et partie de la coque 865 853 € TTC

Intersaison 2015/2016  
Reste de la coque et pont 764 437 € TTC

**Total sur deux ans 1 630 290 € TTC**

### La barque la « Savoie », un emblème fort pour la région



# LA SAVOIE



## Urgence à agir

La « Savoie », réplique d'une **barque du Léman** de 1896, est un élément majeur du patrimoine historique et touristique de la région. Basée à Evian c'est le bateau emblématique des rives lémaniques de la Haute-Savoie

Depuis son lancement devant 25 000 spectateurs, les bénévoles de l'association Mémoire du Léman vous permettent de rêver en l'admirant ou en embarquant à son bord.

**Pour sauver ce patrimoine exceptionnel, un grand chantier doit être entrepris. Nous avons besoin de vous pour financer les travaux indispensables à sa survie.**

**Ensemble, grâce à vos dons et votre mécénat, sauvons la « Savoie ».**



## La barque et son histoire

Les barques du Léman, lointaines héritières des galères méditerranéennes, ont été plusieurs dizaines à sillonner en même temps le Léman jusqu'au premier quart du XX<sup>e</sup> siècle. Ces bateaux aux grandes voiles latines ont eu un important rôle économique en transportant les pierres des carrières de Meillerie vers les villes suisses en plein essor.

La « Savoie » sillonne régulièrement le lac, effectuant chaque année plus de 100 sorties, transportant jusqu'à 4 000 passagers par an. Elle emporte 40 passagers à la voile et 75 au moteur. Elle participe, tant en France qu'en Suisse, à diverses manifestations publiques et rassemblements de bateaux de tradition.

Avec sa longueur de 35 mètres, le sommet de ses antennes à 30 mètres au-dessus de l'eau, une surface de voilure de 350 m<sup>2</sup> et un pont capable de recevoir 165 tonnes de pierres, la « Savoie » est la plus grande des cinq embarcations historiques à voiles latines du Léman, et aussi le plus grand bateau navigant dans le monde avec ce très ancien gréement.

La « Savoie » est une réplique aussi fidèle que possible à l'original de 1896. Son plan a été reconstitué sur la base de quelques données connues d'époque, sur l'icographie disponible, et sur la redécouverte chez un descendant de charpentier naval de gabarits originaux utilisés au XIX<sup>e</sup> siècle.



## Les travaux indispensables

**Très tôt est apparu un vieillissement prématuré du bois qui a nécessité des mises au sec répétées pour des changements de bordés, éléments constitutifs de la coque. Grâce à une gestion rigoureuse, les recettes touristiques de l'association ont permis d'y faire face seules pendant quinze ans.**

**L'accélération du phénomène amène les autorités de tutelle à demander un renouvellement intégral de la coque, quille et bordés, ainsi que du pont, afin de stopper le processus avant de renouveler le certificat de navigabilité. L'association ne peut assurer le coût très important de ces travaux exceptionnels sur deux ans, lui permettant de naviguer en 2015.**

Les travaux seront effectués par le chantier Bernard, proche de Cherbourg qui a, entre autres, effectué la restauration du Marité, trois-mâts de 47 mètres, et réalisé le bordage de l'Hermione à Rochefort.

La « Savoie » a le soutien du Conseil général de Haute-Savoie et de la Communauté de communes du Pays d'Evian.

## Exemples de dons et avantages fiscaux

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

– de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

– ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Particuliers:	I R			ISF		
somme versée	100	200	500	100	200	500
coût réel	34	68	170	25	50	125

Entreprises:	I R			ISF		
somme versée	100	200	500	1 000	5 000	10 000
coût réel	40	80	200	400	2 000	4 000

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.



La Savoie est le premier bateau fluvial à avoir reçu en 2011 le label **Bateau d'Intérêt Patrimonial** de la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial.